



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Notre Étude est implantée au cœur de Paris, depuis
1996.

4 Huissiers de justice

Béatrice DUQUERROY, Aymeric ANDRE, Caroline
FABRE, Luc ASSOULINE

Sont à votre disposition pour vos constats sur toute
l'Île de France

Notre préoccupation principale : créer une relation
sur mesure basée sur la confiance afin de vous
accompagner dans la gestion de vos besoins.

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LES SEIZE ET VINGT TROIS MARS

A LA REQUÊTE DE :

FONDS COMMUN DE TITRISATION HUGO CREANCES IV, ayant pour société de gestion, la société **EQUITIS GESTION SAS**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6, Place de République Dominicaine 75017 PARIS, Immatriculée sous le numéro B 431 252 121 au RCS de PARIS, et représenté par son recouvreur la société **MCS ET ASSOCIES**, société par actions simplifiée à associé unique, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020), 256 Bis rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège,

Venant aux droits de la **BNP PARIBAS**, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 15 décembre 2016 soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de :

La SELARL TAVIEAUX MORO – DE LA SELLE, prise en la personne de Maître Nicolas TAVIEAUX MORO, société d'Avocats inscrite au Barreau de PARIS, demeurant 6, Rue de Madrid – 75008 PARIS - Tél : 01.47.20.17.48 – Fax : 01.47.20.14.10 – Toque J.130

LEQUEL ME FAIT EXPOSER :

Que dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière avec commandement délivré le 09.03.2021, je suis requis ce jour afin de procéder à un état descriptif de l'appartement objet de la saisie, désigné comme suit :

Un immeuble sis à PARIS 75019, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section AD numéro 4 pour une contenance de un ar, quatre vingt onze centiares.

Ayant pour adresse :
50 rue Riquet.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

LOT NUMERO VINGT TROIS (23) :

Au 5^{ème} étage, première porte à droite sur le palier, un APPARTEMENT comprenant une entrée, une pièce éclairée sur la rue Riquet, une pièce éclairée sur cour, cuisine, et water-closets.

Et, la cave numéro 55.

Et, les QUARANTE DEUX/NEUF CENT SOIXANTE DIX HUITIEMES des parties communes générales de l'immeuble, . 42/978^{èmes}.

Etant précisé que :

L'immeuble duquel dépendent les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés, a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi suivant acte sous signatures privées en date à PARIS du 6 avril 1955 dont l'un des originaux a été déposé le même jour, au rang des minutes de Me DEMORTREUX, notaire à PARIS; dont une expédition a été transcrite au 4^{ème} bureau des hypothèques de la Seine, le 13 mai 1955, volume 2239 numéro 37.

Tel que ledit immeuble s'étend et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, et tout droit de mitoyenneté, y compris les constructions, améliorations et augmentations qui pourront être faites, sans aucune exception ni réserve.

C'EST POURQUOI DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Maître Aymeric ANDRE**, Huissier de Justice associé au sein de la SELARL CERTEA, Béatrice DUQUERROY, Aymeric ANDRE, Caroline FABRE, Luc ASSOULINE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant, 103 rue de La Fayette – 75010 PARIS,

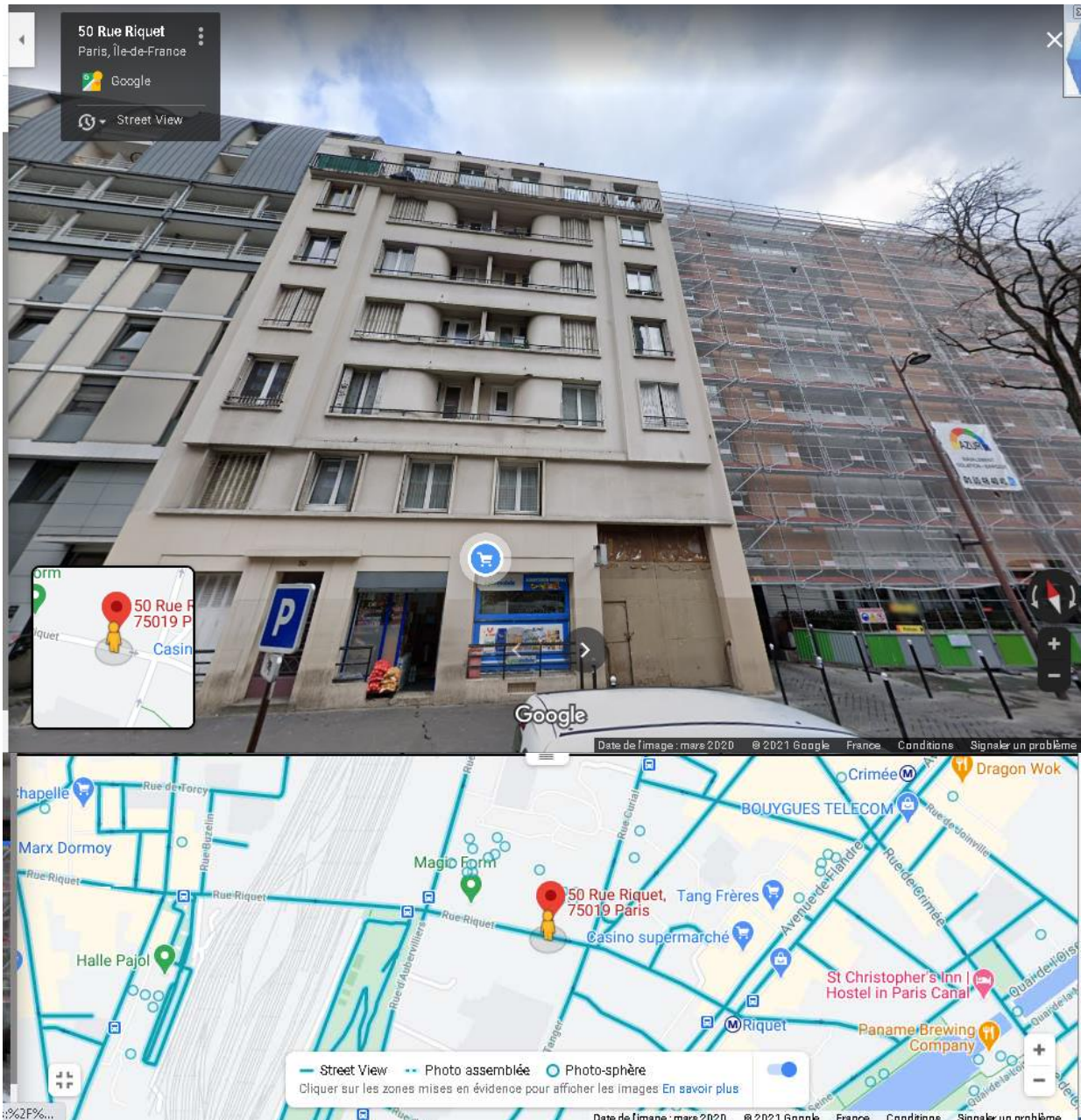
Me suis rendu ce jour au 50 Rue Riquet 75019 PARIS, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes.

L'immeuble est situé dans un quartier populaire, à quelques minutes des Quais de la Seine et Quai de l'Oise, près de l'avenue de Flandre commerçante et du métro Riquet.

Il s'agit d'un immeuble en façade bétonnée des années 1960/1970, usagée.

Les parties communes sont en état d'usage, et l'accès à l'immeuble se fait depuis la rue par une porte avec badge magnétique puis une porte vitrée sécurisée avec interphones.

Un ascenseur dessert les parties communes, lesquelles sont en état d'usage.









Me suis rendu ce jour au 50 Rue Riquet 75019 PARIS, où étant et en présence de :

- **M BERNABE représentant de la société FORM & DIAG, expert technicien pour les relevés techniques**
- **M Guillaume NOIRET Serrurier**
- **Mme MESSING Pauline témoin judiciaire**
- **M RUIZ Philippe témoin judiciaire**

J'ai procédé aux constatations suivantes.

CONSTATATIONS

Sans nouvelles malgré mon premier passage lors duquel j'ai laissé un avis, je frappe donc à la porte.

Une personne me répond, sans décliner son identité et refusant l'accès.

Après de longues minutes de pourparlers, celle-ci refusant d'ouvrir, je fais donc appel aux Forces de Police qui interviennent.

L'occupant ouvre alors les lieux et permet mon intervention sans difficulté.

Celui-ci se présente comme étant Monsieur GAETANI Patrick, ami de la propriétaire saisie et hébergé ici depuis quelques années. Il est joignable au 06 19 56 37 57

Celui-ci m'explique ne disposer d'aucun bail et être hébergé ici gracieusement.

Je constate que l'appartement est en mauvais état d'entretien,

Il est constitué d'un couloir desservant à gauche, une pièce donnant sur la rue Riquet faisant office de salon, et à droite, tout de suite à côté de l'entrée, sont présents des WC.

A droite, en enfilade, existe une chambre avec un point d'eau attenant avec baignoire et lavabo

Au fond, une cuisine est présente, sans ouverture directe ou aération autre que sur la salle de bains évoquée.

Les sols sont recouverts d'un carrelage ancien en mauvais état.

Les murs et plafonds sont recouverts d'une peinture jaunie et sale, usagée.

Il n'y a pas de double vitrage,

L'appartement est assez encombré.

Les photographies ont été prises dans la mesure du possible par mes soins ce jour.



103, rue La Fayette 75010 Paris • Tél : 01 44 53 84 81 • Fax : 01 44 53 84 83

certea@huissierdeparis.com • www.certeau-huissier.fr

















TELLES ONT ETE MES CONSTATATIONS

Les photographies ci-dessus intégrées à l'acte ont été effectuées par moi-même durant mes opérations.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Maître Aymeric ANDRE
Huissier de Justice